

**DEMANDES D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 4 mars 2020, à compter de 13 h,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade CentrepoinTE

**Dossier n<sup>os</sup> :** D08-01-20/B-00036 et D08-01-20/B-00037  
**Propriétaire(s) :** Ferrier Properties Inc.  
**Emplacement :** 273, (271), avenue Duncairn  
**Quartier :** 15 – Kitchissippi  
**Description officielle :** lot 12, partie du lot 13, plan enr. 356  
**Zonage :** R3S  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes. Il est proposé de démolir la maison isolée existante et de construire deux triplex de trois étages, un triplex sur chacune des parcelles nouvellement créées. Il est précisé qu'une entrée de cour partagée doit être située entre les maisons pour avoir accès aux places de stationnement à l'arrière.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions et de concessions de servitudes/emprises. La propriété est représentée par les parties 1 à 4 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Dossier	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00036	9,69 m	29,08 m	281,5 m <sup>2</sup>	1 et 2	273, av. Duncairn
B-00037	9,67 m	29,08 m	281,0 m <sup>2</sup>	3 et 4	271, av. Duncairn

Il est proposé d'établir des servitudes/emprises sur la partie 2 au bénéfice des parties 3 et 4 et sur la partie 3 au bénéfice des parties 1 et 2 aux fins d'accès piéton et motorisé aux places de stationnement arrière.

L'approbation des demandes aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. Les deux parcelles proposées ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-20/A-00030 et D08-02-20/A-00031) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.